

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

(MENSUEL)

N° 345 — Mai 1912

AVIS

La séance aura lieu le *Mardi 14 Mai 1912, à deux heures et demie de l'après-midi, salle du Conseil municipal, à la Mairie.*

ORDRE DU JOUR :

- 1° Le Concours de la Société en 1913 (*suite*) ;
- 2° La visite des fermes récolte 1912. — Nomination des membres de la Commission ;
- 3° Vœux divers adressés à MM. les Sénateurs et les Députés (*suite*). La question du blé ;
- 4° Organisation de la moto-culture.

SENLIS

IMPRIMERIE E. VIGNON FILS

1, rue Saint-Pierre

—
1912

SOMMAIRE

Procès-verbal de la séance du 9 avril 1912.
La Moto-Culture.
Rapport sur la Culture à vapeur.
Le Palais des Expositions.
La Question du Blé.
Quelques résultats de Champs d'essais.
Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette.

Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page	10 fr. » »
Une demi-page	5 » »
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. LELIÈVRE, trésorier de la Société d'Agriculture, à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 345. — Mai 1912.

Compte Rendu des Travaux de la Société

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 9 AVRIL 1912

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

Etaient présents au bureau : MM. Léon Martin, Ferry, Léon Fautrat.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En raison du petit nombre de membres présents à la séance, la discussion des questions mises à l'ordre du jour est reportée à la réunion de mai, qui se tiendra exceptionnellement pour la nomination de la commission de la visite des fermes devant concourir pour le prix de culture à décerner au concours agricole de Senlis en 1913.

En regrettant l'absence des agriculteurs éclairés qui, dans nos réunions, ont toujours des choses intéressantes à faire connaître sur les résultats de leurs méthodes culturales, plusieurs idées ont été émises pour arriver à rendre à notre association le mouvement et la vie nécessaires à toutes les œuvres créées.

Il a été parlé du rajeunissement des cadres, et l'idée d'appeler au bureau un délégué de chacun des cantons, nommé par les agriculteurs du canton, a été présentée pour être soumise à l'étude.

Chacun des cantons de l'arrondissement a ses couches géologiques spéciales. La culture des sables moyens diffère de celle des terres argilo-calcaires ; les agriculteurs distingués qui se trouvent en toutes nos régions, ont chacun l'expérience qui fait apporter à leurs méthodes un effort spécial, et dans la



réunion familiale agricole tous peuvent donner des aperçus différents, qui, réunis, constituent la science culturale.

La question ouvrière, digne du plus grand intérêt, revêt un aspect différent dans chaque région du travail, et il est très utile à notre société de coordonner les indications et de s'entourer de conseils pour rendre la vie des champs plus fructueuse pour tous. Grouper dans nos réunions tous les éléments, pourrait être un renouveau pour la société, qui travaille au grand art de la culture française, si honorée par le labeur de tant de familles marquantes et toujours inclinées vers le bien, comme le témoignent, à deux pas de nous, les œuvres de la commune de Moyenneville, où se dépense une grande et belle famille agricole pour arriver à tous les progrès.

Le Président,
LÉON MARTIN.

Le Secrétaire,
LÉON FAUTRAT.

La Moto-Culture

La labourage à vapeur ayant très bien réussi dans le Soissonnais et dans nos environs, les constructeurs ont rivalisé de zèle et de talent pour réaliser un mode de labourage à moteur mécanique plus simple et moins coûteux que l'appareil Fowler, qui demande deux puissantes locomobiles et un capital important.

Grâce à l'appui d'un jeune agriculteur distingué, M. Petit, de Champagne, un constructeur de Juvisy est arrivé à exécuter le labourage, même profond, avec un appareil très simple et ne demandant que très peu de main-d'œuvre.

Il s'est appuyé sur un principe ingénieux. On sait que l'obstacle au labourage mécanique consiste dans ce fait que l'appareil est relativement lourd pour exécuter le travail demandé, et que le moteur, par un temps humide, s'enfonce très profondément dans le sol au point d'arrêter la marche.

Cette difficulté a été surmontée par le procédé de touage. Un câble est fixé aux deux bouts du champ, sur un chariot dont les roues tranchantes, placées en travers de la tension du câble, le rendent immobile dans le sens de la traction, mais mobile seulement pour le déplacement nécessaire au travail successif de la charrue. Ce câble est enroulé deux fois sur deux poulies placées sur un tracteur et mises en mouvement par un moteur de 30 chevaux placé sur le chariot qui le porte et qui circule le long de la raie de la charrue absolument comme un attelage.

Ce moteur, prenant sa force sur le câble de touage, a pu être réduit à un poids très faible, puisqu'il n'emploie pas les roues comme point d'appui. Il ne pèse que 1.500 kilos, c'est-à-dire un poids inférieur à celui de trois chevaux, la terre est donc moins tassée que par un attelage.

M. Petit, de Chevreuille, avait fait venir chez lui cet appareil si bien mis au point par son frère, et avait convoqué tous les agriculteurs amis du progrès.

Nous avons pu constater *de visu* un travail excellent, régulier et ne laissant rien à désirer. Attelé à un fort brabant ordinaire, il labourait à 30 centimètres de profondeur, environ 1 hectare 25 à 1 hectare 50 par jour. Le tracteur marquait à peine son passage sur le sol. Le conducteur, assis sur un siège, n'avait qu'à diriger. A chaque extrémité, il changeait de place la roue de direction et repartait immédiatement. Les hommes restés sur le charriot de traction retournaient la charrue, puis avançaient ces chariots en se halant sur une ancre au moyen d'un treuil de la quantité nécessaire à l'avancement du travail. Il n'y avait pas de temps de perdu et le travail était excellent.

M. Petit nous a remis une note de frais comptés pour un hectare.

Benzol, 45 à 50 litres.....	15 fr.
Graissage.....	1
Main-d'œuvre.....	10

Frais d'amortissement :

150 journées par an, en 5 ans : 750 journées de travail.

750 jours à 1 hectare 50 par jour en moyenne, soit 1.125 hectares labourés.

Prix de l'appareil 25.000 fr.

$$\frac{25.000}{1.125} = 22 \text{ francs par hectare} \dots\dots\dots 22 \text{ fr.}$$

Entretien : charrue, câble et moteur 7

Résumé	} 26 fr.	
		22
		7
	<hr/>	
	55 fr.	

pour le prix de labourage d'un hectare.

Les agriculteurs pourront le comparer avec le travail des appareils à vapeur. Mais il est encore d'autres systèmes dont nous rendrons compte plus tard. Nous pouvons constater dès maintenant que les appareils de labourage mécanique ne manqueront pas à l'agriculture.

LÉON MARTIN.

Rapport sur la culture à la vapeur

fait à la réunion du Syndicat de la Distillerie le 27 mars

Par M. C.-H. DUBURGÈT

Monsieur le Président,
Messieurs,

Depuis fort longtemps déjà, l'application de moyens mécaniques pour la culture du sol a été à l'étude. Les moteurs à pétrole, à l'électricité et à vapeur ont été discutés et comparés avec, et beaucoup d'expériences ont été faites avec les trois. Les résultats jusqu'à présent, on doit l'avouer, ont prouvé sans aucun doute que les moteurs à vapeur sont les seuls qui puissent être adoptés avec succès à ce genre de travaux.

Il s'est fait, depuis bien des années, des essais pour la culture mécanique au moyen de moteurs électriques et à pétrole; il s'est dépensé dans ces essais des millions de francs tant en Allemagne qu'en Italie et en France. Jusqu'à ce jour, toutes ces expériences ont été des fiascos complets, et les travaux de culture exécutés sont revenus très souvent à plus de 100 0/0 plus chers qu'avec les animaux, sans que cette augmentation soit compensée, même de très loin, par un rendement supérieur correspondant de récoltes. Les moteurs à pétrole manquent de l'élasticité nécessaire pour le travail brutal que sont les labours mécaniques lorsque l'on veut aller vite et profondément. De plus, un moteur à pétrole ne travaille économiquement, qu'autant qu'il donne sa pleine puissance pendant toute la durée du travail; or, dans une même pièce, on rencontre fréquemment différents genres de terre; on trouve, dans un même champ, une partie pierreuse, une partie argileuse et une partie sablonneuse. Dans cette dernière, la charrue est tirée assez facilement, mais, dans les deux autres parties du champ, il arrive très souvent que ce n'est qu'en donnant un grand coup de collier que le moteur arrive à tirer la charrue, mais, avec le moteur à pétrole, si l'effort demandé est supérieur à sa puissance, le moteur cale, tandis qu'avec le moteur à vapeur, en donnant plus ou moins de vapeur, et, au besoin, dans les machines Compound, en introduisant la vapeur à haute pression dans le cylindre de basse pression, on augmente la puissance à un tel point que, quelle que soit la résistance de la charrue, elle est forcée de venir.

Quant à l'électricité, dans une ferme de 200 à 300 hectares, il faut une

installation très importante de lignes fixes pour que le matériel puisse travailler à n'importe quel point de la ferme et que les instruments aratoires puissent faire les travaux de la terre en long ou en travers de chaque champ.

Pour arriver à ce résultat, en disant qu'une installation de fils coûterait une soixantaine de mille francs, je ne crois pas exagérer, et cette somme serait probablement plus élevée encore si les moteurs sont automobiles, c'est-à-dire s'ils sont capables de se déplacer par leurs propres moyens et sans le secours d'animaux pour aller d'un point à un autre, ce qui est absolument essentiel pour un appareil de culture mécanique.

Si, pour économie d'installation, on n'a que quelques lignes fixes sur la ferme, il faut que le matériel soit muni d'un tambour portant une certaine longueur de câble pour aller chercher le courant à la ligne la plus rapprochée. Pendant que l'on enroule et déroule les câbles portatifs, on perd du temps; de plus, les lignes portatives s'usent très vite, car, en les enroulant, et en les déroulant, on abîme leur couverture isolante et souvent, même, on les casse.

On a encore, avec la vapeur, les mêmes avantages sur les appareils électriques que j'ai donnés plus haut pour les moteurs à pétrole lorsqu'il s'agit de faire des efforts.

Les moteurs électriques et les moteurs à pétrole ne deviendront pratiques que lorsqu'ils pourront fournir, pour une période passagère, et cela aussi souvent qu'il est nécessaire, un effort bien supérieur à leur puissance habituelle, comme le font les machines Compound à vapeur, et sans que la dépense pour produire cette force soit exagérée, et, pour les moteurs électriques, lorsque l'on pourra se dispenser des lignes de transport de courant qui sont coûteuses et dangereuses.

Je m'en tiendrai donc au système à vapeur qui a fait ses preuves.

C'est en 1850, que feu M. John Fowler inventa et réussit à construire une charrue à vapeur réellement pratique; elle n'était pas naturellement sans défaut, mais elle rendait déjà de grands services à l'agriculture.

S'étant fait une spécialité de la culture à vapeur depuis cette époque, et ayant fourni des centaines d'appareils qui fonctionnent dans le monde entier, la maison Fowler est arrivé à construire des matériels capables de faire toutes les opérations nécessaires à la meilleure culture, y compris l'arrachage des betteraves, et tout cela économiquement. Le système Fowler à câble à 2 machines est maintenant universellement connu, je ne vous dirai donc que quelques mots sur la façon dont il travaille :

Les deux machines à vapeur sont placées en face l'une de l'autre à chaque

extrémité du champ et tirent alternativement au moyen de leur câble la charrue ou tout autre instrument tel que : déchaumeuse, rouleau, herse, arracheuse de betteraves, etc. Les machines sont automotrices et avancent le long de chaque fourrière au fur et à mesure que le labour se fait, et se déplacent d'un champ à un autre, quelle que soit la distance, en traînant derrière elles leurs instruments de culture, et cela, sans le secours d'animaux, ni d'un seul homme supplémentaire.

Si vous voulez bien me permettre, je vous donnerai quelques-uns des principaux avantages de la culture à vapeur faite suivant le système Fowler :

1° La terre n'est ni meurtrie, ni foulée, les machines fonctionnant sur les fourrières seulement.

Un professeur allemand, à qui je laisse toute la responsabilité et duquel je n'envie pas le cassement de tête que cela a dû lui causer, a calculé que, dans les labours faits avec quatre bêtes, celles-ci font 400.000 pas à l'hectare. Que ce chiffre soit exact ou non, le fait existe, comme vous tous, Messieurs, le savez ; le piétinement des animaux forme une croûte dure dans le sous-sol dont l'effet empêche les eaux de s'écouler facilement. De plus, une terre meurtrie par le piétinement n'est pas dans sa meilleure condition pour obtenir de bons résultats de récolte.

2° La culture à la vapeur, grâce à la profondeur d'ameublissement du terrain et à la préparation excellente de la surface, offre des avantages considérables contre les actions nuisibles de la sécheresse ou de l'humidité. Par les temps humides, le trop d'eau nuisible pour les plantes pénètre dans le sol profondément ameubli, jusqu'à la couche inférieure, sans influencer la croissance de la plante, tandis que, dans un terrain moins profondément remué, le trop d'humidité s'accumule peu à peu et noie, pourrit et détruit les racines.

Si, au contraire, il y a un temps de sécheresse continue, le terrain à labour profond offre un réservoir naturel d'humidité, qui, par la capillarité de la terre sous l'effet du soleil, remonte vers la surface et entretient une fraîcheur bienfaisante pour les racines. Dans les terres bien moins travaillées, l'humidité est vite épuisée, la végétation s'arrête alors et la conséquence est une mauvaise récolte.

3° En raison de la vitesse à laquelle la charrue à vapeur marche, la terre est bien retournée et bien pulvérisée. Il en résulte donc que les racines peuvent filer et s'étendre, et prendre ainsi toute la nourriture nécessaire pour que la plante, quelle qu'elle soit, puisse se développer et atteindre son plein développement.

On ne saurait trop s'attacher à l'importance de l'ameublissement profond du sol et à la pulvérisation obtenue par des labours à vapeur. Les nouveaux et derniers essais de culture ont démontré, et la pratique l'a pleinement confirmé, que l'effet d'un engrais est d'autant plus sûr que le terrain et l'engrais sont tous deux aussi fins que possible, car dans cette condition ils se mélangent et s'assimilent beaucoup plus aisément.

4° Un avantage encore très important de la culture à la vapeur est l'aneantissement des mauvaises herbes. Cet avantage ne peut être exprimé en argent et en chiffres de rendement par hectare, mais tout agriculteur pratique verra clairement que, par la destruction des mauvaises herbes, la plante gagne non seulement de l'espace pour se développer, mais encore bénéficie des matières nutritives qui autrement lui seraient enlevées par ces mauvaises herbes.

5° Dans un sol bien ameubli, les opérations subséquentes sont beaucoup plus faciles et peuvent conséquemment être faites bien plus vite et à meilleur marché. Il est certain que le buttage et l'arrachage se feront bien plus aisément dans une terre labourée profondément que dans une terre qui n'a été remuée qu'à quelques centimètres, car la première sera bien moins dure et bien moins résistante à la boue.

6° Toutes les façons données à la terre après le labour, telles que bataillage, hersage, roulage, etc., peuvent être faites avec notre système sans fouler ou détériorer le labour et quoi que ce soit, le câble seul portant sur la terre.

7° Le peu de main-d'œuvre qu'il est nécessaire d'avoir pour labourer une grande superficie en un temps très court.

Pour faire fonctionner un matériel à vapeur Fowler à câble, il faut un chef de chantier, deux conducteurs, un homme sur la charrue avec un aide et un homme, et quatre bœufs pour le service de l'eau et du charbon, au total 6 hommes et 4 bœufs. Avec un matériel Fowler de force moyenne, on devrait faire facilement une moyenne de 4 hectares par jour de labours à betteraves de 30/35 cent. de profondeur. On compte un homme, un aide et 6 bœufs pour faire environ 1/3 d'hectare par jour de ces mêmes labours ; pour faire les 4 hectares des mêmes labours dans le même temps, il faudrait donc 12 hommes, 12 aides et 72 bœufs. Il est impossible d'avoir une telle main-d'œuvre et un tel nombre d'animaux avec leurs charrues dans une ferme. Il faut donc se contenter d'aller plus doucement et d'être la plupart du temps en retard dans ses travaux.

Comme vous le voyez, Messieurs, il n'y a donc que la vapeur qui puisse vous mettre à même de faire tous vos travaux dans un temps court et dans un délai voulu.

Le Palais des Expositions

Le mois dernier, nous annoncions qu'un nouveau projet pour le choix de l'emplacement du futur Palais des Expositions venait de surgir : celui qui consistait à utiliser une partie des terrains de l'École Militaire, et nous disions qu'avant toute chose, il fallait en finir avec une question qui traîne depuis des années, nécessite des pourparlers constants entre la Ville et l'Etat, et amène le groupe des Agriculteurs, si puissant au Parlement, à retarder le vote de projets de lois des plus intéressants pour l'avenir de la Ville de Paris. Notre appel a été entendu, puisqu'en quinze jours les choses ont marché à ce point que nous nous trouvons aujourd'hui en face de l'acceptation ferme de ce projet par les Ministres de la Guerre, de l'Agriculture et des Finances, d'une part, et d'un vote non moins ferme du Conseil Municipal, d'autre part.

Certes, les représentants du Conseil Municipal des XVI^e et XVII^e arrondissements ont protesté, comme c'était leur droit et leur devoir de le faire, en signalant que le Palais et ses dépendances eussent pu avoir plus d'ampleur sur les terrains désaffectés des fortifications, soit entre la porte Dauphine et la porte Maillot, soit entre la porte Maillot et la porte de Champerret. Ils ont pu ajouter, peut-être aussi, non sans raison, que ces emplacements semblaient, à première vue mieux désignés pour recevoir le Palais des Expositions, en raison des nombreux moyens de communication qui les desservent et de l'habitude prise par la foule parisienne de s'y rendre les dimanches et jours de fêtes. Pour notre part, si nous nous plaçons en dehors des questions d'intérêt de quartiers, évidemment tous respectables, nous estimons qu'il est peut être dommage que l'édification du Palais des Expositions n'ait pu hâter la solution d'une question qui nous tient si justement à cœur : celle de la désaffectation des fortifications et de la zone militaire, et de l'aménagement de la majeure partie de ces immenses étendues de terrains en espaces libres. Mais nous reconnaissons volontiers, d'un autre côté, que les habitants des quartiers avoisinant le Champ de Mars avaient quelque droit à réclamer l'édification à proximité de chez eux du Palais qui devait remplacer l'ancienne Galerie des Machines, et nous nous déclarons volontiers satisfaits, en constatant que cette question résolue va permettre enfin d'aborder avec chance de succès, le Gouvernement du moins en donne l'assurance, la grande question de la désaffectation de l'enceinte fortifiée.

Voici maintenant les grandes lignes du projet approuvé par les trois

Ministres intéressés et accepté par la majorité des membres du Conseil Municipal.

En premier lieu, l'emplacement. Celui-ci occupera une surface de onze hectares, dont six réservés aux constructions et cinq qui seront aménagés en un parc ouvert au public, en dehors des périodes où il pourra servir d'annexe aux expositions très importantes comme celle du Concours agricole. Ces onze hectares représentent exactement les dépendances de l'École Militaire bornées par les avenues de Lowendall, Duquesne, de Ségur, de Suffren. Dans l'École se trouvent actuellement des manèges, un Dépôt d'artillerie, des dépôts de fumier, une caserne de cavalerie où loge un escadron du train des équipages. Le Ministre de la Guerre accepte la désaffectation de tous ces bâtiments, à condition que la Ville de Paris acquière des terrains d'une superficie égale à celle qu'il abandonne. Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, que ces terrains soient d'un seul tenant; on pourra installer d'un côté le Dépôt d'artillerie, d'un autre côté les manèges, d'un troisième côté enfin la caserne de l'escadron du train des équipages. La Ville accepte d'autre part de pratiquer le déplacement de la partie de la rue d'Estrées qui va en diagonale, de l'avenue de Ségur à l'avenue de Lowendall, sépare les deux manèges de l'École Militaire et rendrait impossible l'établissement d'un plan d'ensemble. Cette partie de la rue d'Estrées ne comporte d'ailleurs aucune habitation particulière.

Passons à la partie financière. L'Etat loue à la Ville les terrains que nous venons de délimiter pour une durée de 75 années et pour un loyer de 1 franc par an. Il abandonne, d'autre part, à la Ville, pour participation à la construction, une somme de 2 millions qui lui revient actuellement en vertu de l'article 4 de la convention du 15 janvier 1903 relative au produit des ventes des terrains lotis au Champ de Mars. La convention lui attribue un onzième, jusqu'au douzième million du produit de ces ventes. Au-dessus du douzième million, la Ville doit partager de moitié avec l'Etat, l'Etat abandonne encore cette moitié, ce qui, estime-t-on à la Préfecture de la Seine, peut représenter environ 3 millions. Enfin l'Etat versera à la Ville à titre de subvention, pendant 75 ans, une somme de 250.000 francs, soit 18 millions 750.000 francs.

Moyennant ces subventions, la Ville s'engage à construire à ses frais le Palais et à aménager le parc. A combien reviendront ces constructions? On ne peut actuellement le déterminer de façon précise, puisque les plans doivent être établis d'accord entre la Ville et l'Etat, mais il est probable qu'il faudra une somme allant de 25 à 30 millions. On peut légitimement supposer d'ail-

leurs qu'en dehors du Concours agricole, et d'autres expositions que l'Etat se réserve d'installer gratuitement dans le Palais pendant une durée totale de quatre mois par an, la Ville pendant les huit autres mois de l'année où elle aura la libre disposition du Palais pourra réaliser d'assez fortes recettes, soit en le louant directement à des entrepreneurs de spectacles divers ou d'expositions, soit en le faisant gérer par un concessionnaire qui devra verser une mensualité à déterminer, tant pour le produit des locations qu'il réalisera lui-même, que pour les produits accessoires qu'il pourra tirer avec le vestiaire, buffet, lavatories, etc.

Le Palais sera exécuté d'après un concours ouvert entre les architectes français et où le projet primé sera reçu dans son intégralité ou avec corrections. Au sujet de l'acquisition des terrains destinés à remplacer ceux que l'Administration militaire consent à désaffecter et des bâtiments qui se trouvent dans le même cas, la Ville n'aura à faire face à ces dépenses que dans la limite des sommes qu'elle percevra à partir du douzième million sur les ventes des terrains au Champ de Mars, en vertu de la convention que nous avons signalée plus haut. Enfin, au cas où l'Etat viendrait à désaffecter, en tout ou partie, les bâtiments principaux de l'Ecole Militaire situés entre l'avenue de La Motte-Picquet, l'avenue de Suffren, l'avenue de Lowendall et l'avenue Duquesne, la Ville aurait un droit de préemption.

Cette dernière clause est intéressante car, quand on regarde sur un plan, d'une part l'immense parc du Champ de Mars allant de la Seine jusqu'à l'avenue de La Motte-Picquet, et, d'autre part, entre l'avenue de Lowendall et l'avenue de Ségur, l'emplacement qui va être occupé par le Palais des Expositions et le parc à aménager, on se rend très bien compte que l'Ecole Militaire créera dans cet ensemble une solution de continuité fâcheuse et que sa désaffectation permettrait d'établir, entre la Seine d'une part et l'avenue de Ségur d'autre part, des espaces plantés, couronnés au fond par le Palais des Expositions et constituant vraiment les Champs-Élysées de la rive gauche.

La question du blé

Aucune modification importante ne s'est produite, au cours de cette semaine, dans les allures commerciales, mais les efforts poursuivis dans certains milieux pour surexciter l'opinion publique et pour créer une agitation en faveur de modifications au régime douanier, se poursuivent toujours

avec âpreté. Ces efforts sont isolés, mais tapageurs ; jusqu'ici ils n'ont pas réussi à semer l'inquiétude. On doit cependant regretter que des hommes généralement mieux renseignés aient été, passagèrement peut-être, entraînés dans la même voie.

Au milieu de ce concert, en effet, il convient de relever particulièrement les déclarations de M. J. Thierry, président de la Commission des douanes à la Chambre des Députés. Dans le *Petit Marseillais* du 23 avril, M. Thierry, tout en admettant qu'une suspension temporaire des droits de douane n'irait pas sans inconvénients pour l'agriculture et même pour l'industrie, propose de ramener définitivement le tarif douanier du blé à 5 fr. Les motifs qu'il invoque se réduisent à deux : il affirme, d'abord, que les stocks invisibles sont inférieurs aux évaluations et, ensuite, que le droit de 7 fr. « est devenu un impôt abusif payé par le consommateur tantôt au Trésor, tantôt à l'agriculture ».

Sur le premier point, que les stocks sont inférieurs aux évaluations, M. Thierry apporte simplement une affirmation sans aucune preuve à l'appui. C'est absolument insuffisant, il est facile d'avancer que les documents officiels, publiés récemment sur ce sujet, sont erronés ; il serait peut-être plus difficile de le prouver.

Quant à l'abaissement du tarif douanier à 5 fr., M. Thierry reprend, à ce sujet, une proposition faite, sous la forme d'un vœu transmis au Gouvernement au commencement du mois d'avril, par l'Association nationale de la Meunerie française. Que cette initiative lui ait été inspirée ou qu'elle lui soit propre, M. Thierry se fait l'apôtre de l'idée. Ce ne serait pas encore d'une gravité inquiétante, s'il n'ajoutait pas : « Une longue et cruelle expérience m'a appris que nous n'avons quelque chance d'aboutir qu'avec le concours de nos adversaires. Je sais quelques protectionnistes, et non des moindres, accessibles à cette idée transactionnelle. » Il ne dit pas quels seraient ses complices, mais on peut lui affirmer qu'ils sont assez mal avertis. Toutefois, c'est en comptant sur eux qu'il affirme encore : « Cet abaissement de 2 fr., s'il était permanent, pourrait se réaliser, actuellement, sans aucune secousse. »

Si ce n'étaient le caractère de M. Thierry et la situation qu'il occupe à la Chambre des Députés et à la Commission des douanes, on serait tenté de croire à une *galéjade*, suivant l'expression méridionale. Certes, il n'en est pas ainsi. On doit donc s'attendre, dès la reprise de la session parlementaire, de la part des adversaires des intérêts agricoles, à une attaque violente contre le maintien du régime douanier ou, du moins, de son intégralité. Les agriculteurs

sont prévenus ; ils peuvent donc agir directement sur leurs représentants pour les empêcher de tomber dans le panneau qui leur sera tendu.

Les arguments ne leur manqueront pas. Il en est deux toutefois qu'il est permis de rappeler. Répétons d'abord ce que nous disions dans notre précédente Chronique, à savoir qu'une ingérence quelconque du Gouvernement français dans les affaires commerciales aurait, dans les circonstances actuelles, pour conséquence immédiate de provoquer la hausse partout au dehors. Ajoutons que, depuis qu'il fonctionne, c'est-à-dire depuis l'année 1894, le tarif douanier de 7 fr. n'a pas empêché le prix moyen annuel du quintal de blé, en France, d'être resté constamment bien au-dessous de 24 fr., sauf pendant trois années, si bien que la dernière moyenne décennale connue, celle de 1900 à 1909, n'a été que de 21 fr. 73. A quel homme de bonne foi pourrait-on faire admettre que le tarif actuel soit, suivant l'expression de M. Thierry, un impôt abusif ?

On traverse aujourd'hui une période assez délicate dont la durée ne peut être que très courte ; ce ne peut pas être un motif pour compromettre un régime dont la longue application a montré le caractère modéré.

Nous avons, d'ailleurs, à nos portes, un exemple frappant de la persévérance dans une politique stable. En Italie, au mois d'avril 1909, le prix du quintal de blé ayant dépassé 31 fr. sur la plupart des marchés, le Gouvernement et le Parlement se refusèrent absolument à apporter une modification quelconque au régime douanier. Actuellement, le prix du quintal a non seulement dépassé ce taux, mais atteint ceux de 34 et 35 fr. et même plus à Gênes, à Milan, à Turin, et dans l'Italie méridionale, à Foggia, à Naples, etc. Si quelques protestations se font entendre, notamment de la part de la municipalité de Florence, le Gouvernement et le Parlement conservent la même attitude calme qu'en 1909 ; l'attitude dont on ne saurait se départir en France.

Henry SAGNIER.

Quelques résultats de champs d'essais

sur la betterave à sucre.

La betterave à sucre s'est accoutumée aux doses croissantes de fumier, de nitrate et des autres engrais concentrés. Et il n'y a encore qu'un moyen d'obtenir de gros rendements, c'est de *fumer largement*. Nous avons entre-

pris, sous les auspices du Comice agricole de Cambrai, en 1910 et 1911, des essais qui avaient pour but de démontrer :

1° Que les fumures phosphatées et potassiques étaient utiles (la cause des engrais azotés étant gagnée) ;

2° Que les fumures copieuses étaient bien payées et laissaient un profit plus élevé que les fumures incomplètes.

Chaque expérimentateur devait choisir un champ de nature homogène, le fumer uniformément au fumier de ferme, et délimiter nettement trois parcelles de 20 ares. Chacune d'elles devait recevoir les engrais ci-après :

Parcelle n° 1

1. Sang desséché à 10-12 0/0.....	80 kilog.
2. Nitrate de soude.....	40 —
3. Superphosphate à 14/16 0/0.....	120 —

Parcelle n° 2

1. Sang desséché.....	80 —
2. Nitrate de soude.....	40 —
3. Sulfate de potasse.....	40 —

Parcelle n° 3

1. Sang desséché.....	80 —
2. Nitrate de soude.....	40 —
3. Sulfate de potasse.....	40 —
4. Superphosphate.....	120 —

Les mélanges d'engrais ont été enfouis par les dernières façons culturales ; en outre 30 kilog. supplémentaires de nitrate ont été appliqués au démarrage.

Voici les rendements obtenus, à l'hectare, en 1910 et 1911, chez les expérimentateurs, qui ont exécuté les essais dans de bonnes conditions :

1° Essais de 1910 :

EXPÉRIMENTATEURS	ENGRAIS		
	sans potasse kilog.	sans acide phosphorique kilog.	complets kilog.
De la Gorce, à Poix-du-Nord.....	32 216	36 258	37 645
F. Cardon, à St-Python.....	46 756	52 267	57 588
De Guillebon, à Carnières.....	25 412	22 880	26 040
George, à Bel-Aise.....	42 749	42 309	36 030
Totaux.....	147 133	153 714	157 303
Moyennes ...	36 784	38 428	39 325

2° Essais de 1911 :

EXPÉRIMENTATEURS	ENGRAIS			Témoin fumier seul
	sans potasse	sans acide phosphorique	complets	
	Kilog.	kilog.	kilog.	
Ch. Delloye, à Iwuy.....	27 990	25 076	25 480	»
C. Lesage, à Awoingt.....	22 500	26 023	26 600	»
E. Leclercq, à Carnières.....	28 123	32 965	30 083	»
Moriseaux, Avesnes-les-Aubert	28 892	23 046	27 199	22 175
Delcroix, à Cambrai.....	28 212	27 144	25 526	21 375
Herbet, à Haynecourt.....	16 491	17 513	21 787	16 268
De la Gorce, à Pont-à-Pierre.	24 450	21 100	24 320	17 950
George, à Bel-Aise.....	35 422	32 454	35 880	»
Totaux.....	212 080	205 321	216 875	77 768
Moyennes.....	26 510	25 665	27 109	»

De ces essais, quelques conclusions se dégagent. C'est d'abord qu'en 1910 les engrais potassiques se sont montrés nettement supérieurs aux engrais phosphatés, tandis qu'en 1911 l'écart est peu sensible entre les deux catégories d'engrais.

Nous n'avions pas de parcelle-témoin (au fumier seul) en 1910, nous avons comblé cette lacune en 1911. Cette même année 1911 ayant été très sèche, les engrais complémentaires n'ont pas été complètement payés, mais ils ont peu agi par suite même de la sécheresse, et il n'est pas téméraire d'affirmer que les cultures subséquentes paieront largement le stock important qui restait dans le sol.

Le rendement moyen total de nos essais chez M. de la Gorce, en 1910, a été de 35.733 kilog. à l'hectare avec une densité de 7^o, alors que dans le même champ, chez le même expérimentateur, il n'a été obtenu, avec la fumure habituelle de la ferme (fumier, plus 500 kilog. de superphosphate et 200 kilog. de nitrate à l'hectare) que 25.530 kilog. de racines, avec une densité moyenne de 8^o1.

Les excédents en faveur des engrais pronés par le Comice agricole de Cambrai sont de 9.850 kilogr. à l'hectare. Et cependant M. de la Gorce employait déjà des engrais complémentaires en quantité appréciable. La plus-value procurée est de 285 fr. à l'hectare ; elle eût été bien plus élevée sur une parcelle-témoin n'ayant reçu que du fumier seulement.

Dans l'ensemble, les engrais potassiques ont donné de meilleurs résultats que les engrais phosphatés. Et — chose curieuse — c'est dans les cantons de Solesmes et du Cateau, plus argileux, qu'ils ont fourni les rendements les plus élevés. Dans les cantons de Marcoing et de Carnières, la potasse à moins bien agi, et c'est là qu'*a priori* nous aurions cru qu'elle devait mieux faire sentir son action. Mais il est bien entendu qu'on aura presque toujours avantage à employer en même temps les engrais potassiques et les engrais phosphatés, comme nous l'indiquons dans notre formule de fumure.

Un conseil pour terminer, au sujet des engrais potassiques. Nous sommes plutôt partisan de l'emploi de la kaïnite pour la fumure de la betterave à sucre, mais à la condition de l'employer de bonne heure (de novembre à fin janvier). En février, on peut employer le chloruré de potassium, mais dès courant de mars, nous estimons qu'il n'y a plus qu'un engrais potassique qui puisse convenir, c'est le sulfate de potasse et si l'on pouvait employer ce dernier un mois avant les semailles de betteraves la chose n'en vaudrait que mieux.

R. DUMONT,
Professeur d'agriculture,
Secrétaire du Comice agricole de Cambrai.

UN BON CONSEIL

Juridique Évite de grands Ennuis et des Procès longs et coûteux
Vétérinaire Évite de nombreuses Maladies et des Pertes d'Animaux
Agriculture & Elevage
 et
Jardins & Basses-Cours

donnent à leurs Abonnés autant de
Consultations Gratuites

(Juridiques, Vétérinaires et pour les : Cultures, Elevages, Basses-Cours, Jardins, Vignobles, etc., qu'ils en ont besoin, complétant ainsi, pour chacun, les nombreux articles que contient chaque Numéro de 32 pages

Abonnement annuel à l'un des deux journaux : 3 fr. donnant droit à un Carnet individuel de 38 Bons
EN VENTE PARTOUT Prix : 0 fr. 15 le N^o
HACHETTE et Cie, 79, Bd St Germain

Mercuriale du Marché de Senlis

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE le quintal	AVOINE (le quintal)		
	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
2 Avril	27 75	26 75	» »	» »	18 50	21 50	20 75	20 25
9 —	28 50	27 50	» »	» »	19 »	21 50	20 50	20 »
16 —	30 »	29 »	» »	» »	18 50	21 50	20 50	20 »
23 —	30 »	29 »	» »	» »	18 »	23 »	22 »	21 »
30 —	30 50	29 50	» »	» »	18 50	22 50	21 50	20 50
	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Marché de la Villette du Jeudi 9 Mai 1912

	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Prix extrêmes	
Bœufs kilog net	1 96	1 82	1 58	1 40	2 »
Vaches..... —	1 94	1 78	1 54	1 38	2 08
Taureaux..... —	1 64	1 56	1 48	1 38	1 68
Veaux..... —	2 50	2 30	2 10	1 76	2 70
Moutons..... —	2 50	2 30	2 10	1 98	2 74
Porcs gras..... —	2 08	2 »	1 86	1 84	2 14
Porcs maigres. —	2 08	2 »	1 86	1 84	2 14

Peaux de moutons : de 3 fr. 50 à 6 50

Agence Générale d'Assurances de toute nature

Assurances contre l'Incendie; contre les Accidents, la Grêle et le Vol
Assurances sur la Vie, Rentes viagères
traitées avec les principales Compagnies Françaises

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4. rue de la Tonnellerie, à Senlis,
le Mardi, ou par correspondance.

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLÉBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes
RÉGULARITÉ & PIVOTAGE PARFAITS

Edouard PRÉVOST, Agent Général

A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Téléphone N° 11

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE -- RELIURES

Spécialité de Fournitures Classiques

E. VIGNON FILS

1, rue Saint-Pierre, SENLIS (Oise)

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 200.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essence pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois mois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leurs meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.

TÉLÉPHONE N° 44

ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

Les plus importants du monde

pour la fabrication des **BRABANTS DOUBLES**

A. BAJAC () *, C ✕, ✕ ✕ ✕

Ingénieur-Constructeur

SEUL
GRAND PRIX
pour
les Machines
agricoles
françaises
à l'Exposition
Universelle
de Paris 1889



Hors Concours
Membre
du Jury
des
Récompenses
à l'Exposition
Universelle
de Paris 1900

Brabant double avec Versoirs cylindriques coupe n° 3
pour labours profonds de 0^m30 et au-delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »
absolument incomparable comme travail et longue durée*

OUTILLAGE COMPLET ET PERFECTIONNÉ POUR TOUTES CULTURES

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.